

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest tenue le 5 décembre 2022, à 19h00, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Madame Lucie Michaud	Monsieur Ziv Przytyk
Madame Virginie Ashby	Monsieur Normand Vigneau
Madame Julie Grenier	Madame Cynthia Ferland

Formant quorum sous la Présidence de monsieur Johnny Pizar, maire.

Madame Sonia Tremblay, greffière-trésorière et directrice générale de la Municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire du 5 décembre 2022

Monsieur le maire Johnny Pizar souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h17.

22 12 161

2. Adoption de l'ordre du jour du 5 décembre 2022

**Il est proposé par la conseillère Lucie Michaud,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que l'ordre du jour du 5 décembre 2022 soit adopté tel que présenté.

1. **Ouverture**
Mot de bienvenue du maire
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022**
4. **Première période de questions**
5. **Suivi de la dernière assemblée**
6. **Correspondance**
 - 6.1.1. Centre de prévention du suicide
 - 6.1.2. Campagne des Paniers de Noël et à la Guignolée des Médias 2022
7. **Affaires courantes municipales**
 - 7.1. **Dossiers municipaux**
 - 7.1.1. Affectation Fonds Carrières & Sablières
 - 7.1.2. Entente de loisir – Ville de Coaticook
 - 7.1.3. Projet Oasis
 - 7.2. **Règlement**
 - 7.2.1. Adoption du 2^e second projet de Règlement numéro 303-2022, modifiant le règlement de zonage afin de modifier plusieurs éléments liés aux usages, à la hauteur des bâtiments de la zone U-5 et au projet intégré en zone U-8
8. **Rapport du Maire et des conseillers**
 - 8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire
 - 8.2. Rapport des conseillers
9. **Rapports administratifs**
 - 9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et voirie
 - 9.2. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement
 - 9.3. Rapport de la directrice générale greffière-trésorière

10. Trésorerie

10.1. Approbation des listes : comptes à payer et dépenses incompressibles

11. Divers

11.1. Souper de Noël – Barnston-Ouest

12. Deuxième période de questions

13. Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité

22 12 162

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Première période de questions

Les membres du Club Quad demande aux membres du conseil l'avancement du traitement de leur demande. Un suivi sera fait dans les prochaines semaines.

Une citoyenne demande que le défibrillateur soit accessible en tout temps, par une boîte extérieure. Un suivi sera fait dans les prochaines semaines.

Une citoyenne demande comment réduire les déchets trouvés aux abords des chemins. Malheureusement, il semble que ça ne puisse que passer par l'éducation et le civisme.

22 12 163

6.1.1. Centre de prévention du suicide

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que le conseil municipal octroie un montant de 100\$ à l'organisme JEVI Centre de prévention du suicide dans le cadre de sa campagne annuelle de financement.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale greffière-trésorière à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

22 12 164

6.1.2. Campagne des Paniers de Noël et à la Guignolée des Médias 2022

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le conseil municipal octroie un montant de 300\$ à la Campagne des Paniers de Noël et à la Guignolée des Médias 2022 du Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale greffière-trésorière à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

22 12 165

7.1.1. Affectation Fonds Carrières & Sablières

ATTENDU que la Municipalité a adopté le 1^{er} décembre 2008, le Règlement numéro 204 instituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et déterminant les modalités d'utilisation des sommes devant être versées ;

ATTENDU que les sommes versées au fonds doivent être utilisées, conformément à la *Loi sur les compétences municipales*, à la réfection ou à l'entretien de tout ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter, à partir des sites de carrières ou de sablières situés sur le territoire de la municipalité, des substances assujetties à l'égard desquelles un droit est payable ;

ATTENDU que des travaux d'entretien de chemin ont été effectués sur une partie de voies publiques de la municipalité sur lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter, des substances assujetties à l'égard desquelles un droit est payable en vertu du Règlement numéro 204 ;

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

D'affecter un montant de 40 000\$ du montant disponible au sein du Fonds Carrières et Sablières au profit du paiement des charges courantes 2022, en voirie, de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

22 12 166

7.1.2. Entente de loisir – Ville de Coaticook

ATTENDU que l'entente portant sur les équipements de loisirs de la Ville de Coaticook arrive à échéance au 31 décembre 2022 ;

ATTENDU que la Ville de Coaticook a transmis, à toutes les municipalités, un projet d'entente sur les équipements de loisir ;

ATTENDU que la Ville demande que le projet d'entente déposé soit accepté par l'ensemble des municipalités de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les membres du conseil municipal souhaitent que leurs concitoyens aient accès aux équipements de loisir de la Ville de Coaticook, aux mêmes conditions que ceux-ci ;

**Il est proposé par la conseillère Lucie Michaud,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que le conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest informe la Ville de Coaticook de son intention d'accepter l'entente loisir 2023-2027, scénario 1, telle que déposée et ce si toutes les municipalités de la MRC de Coaticook y adhèrent.

Adoptée à l'unanimité

7.1.3. Projet Oasis

La directrice générale greffière-trésorière présente le projet Oasis aux membres du conseil. Ce projet serait piloté par la MRC de Coaticook. Un suivi de l'évolution du projet sera fait au conseil dans les prochains mois.

7.2.1. Adoption du 2^e second projet de Règlement numéro 303-2022, modifiant le règlement de zonage afin de modifier plusieurs éléments liés aux usages, à la hauteur des bâtiments de la zone U-5 et au projet intégré en zone U-8

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Barnston-Ouest a adopté un règlement de zonage numéro 225 pour l'ensemble de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Barnston-Ouest juge à propos de modifier son règlement de zonage numéro 225 afin d'inclure les notions d'entrepreneur artisan ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Barnston-Ouest juge à propos de modifier son règlement de zonage numéro 225 afin de spécifier que la limite des bassins versants de niveau 4 est indiquée à titre indicatif seulement et doit être établie à l'aide des données les plus à jour de la topographie du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Barnston-Ouest juge à propos de modifier son règlement de zonage numéro 225 afin de modifier la hauteur des bâtiments de la zone U-5 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Barnston-Ouest juge à propos de modifier son règlement de zonage numéro 225 pour y intégrer les nouvelles données de Canards illimités en tant que milieux humides potentiels et milieux humides d'intérêt régional ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil peut modifier son règlement de zonage numéro 225 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie ;

En conséquence,

**Il est proposé par la conseillère Lucie Michaud,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

D'approuver et d'adopter le second projet de Règlement numéro 303-2022, modifiant le règlement de zonage afin de modifier plusieurs éléments liés aux usages, à la hauteur des bâtiments dans la zone U-5 et au projet intégré en zone U-8.

Adoptée à l'unanimité

8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

8.2. Rapport des conseillers

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

Reporté à une séance ultérieure.

9.2. Rapport de l'inspecteur municipal en bâtiment et environnement

Dépôt du rapport mensuel.

9.3. Rapport de la directrice générale greffière-trésorière

Dépôt du rapport mensuel.

22 12 168

10.1. Approbation des listes : comptes à payer et dépenses incompressibles

ATTENDU que la greffière-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 7 novembre 2022 – 22-11-159	120 921.84\$
B) Dépenses incompressibles – novembre 2022	9 522.04\$
C) Salaires novembre 2022	10 785.63\$
D) Comptes à payer au 5 décembre 2022	126 879.94\$

ATTENDU que la greffière-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D ;

À CES CAUSES,

**Il est proposé par la conseillère Lucie Michaud,
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 147 187.61\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

Adoptée à l'unanimité

22 12 169

10.2. Rémunération 2023 de la secrétaire-trésorière adjointe et de l'inspecteur municipal

**Il est proposé par la conseillère Lucie Michaud,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que les membres du conseil approuvent l'augmentation de salaire de 1.22\$ de l'heure de la secrétaire-trésorière adjointe.

Que les membres du conseil approuvent l'augmentation de salaire de 1.64\$ de l'heure de l'inspecteur municipal en voirie.

Que l'augmentation de salaire de la secrétaire-trésorière adjointe et de l'inspecteur municipal en voirie entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité

11.1. Souper de Noël – Barnston-Ouest

Période d'échange afin de déterminer une date pour le de souper de Noël de la Municipalité.

12. Deuxième période de questions

13. Levée de la séance ordinaire du 5 décembre 2022

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Lucie Michaud et il est résolu ;**

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 20h35.

Adoptée à l'unanimité

« En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (R.L.R.Q., chapitre C-27.1)*. »

MAIRE

DIRECTRICE GENERALE
GREFFIERE-TRESORIERE